



OIC/40-CFM/2013/CS/REP

Original: Anglais

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL
SUR
LES AFFAIRES CULTURELLES, SOCIALES ET FAMILIALES**

**SOU MIS A LA
40^{EME} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES
DES AFFAIRES ETRANGERES**

(Session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable)

CONAKRY, REPUBLIQUE DE GUINEE

**09-11 DECEMBRE 2013
06-08 SAFAR 1435 H**

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
1. QUESTIONS CULTURELLES ET SOCIALES D'ORDRE GENERAL	2
A L'islamophobie	4
B Le dialogue des civilisations	9
C L'établissement d'un calendrier hégirien unifié et l'harmonisation des fêtes musulmanes	11
D Le rapprochement entre les mazahibs	13
2. PROTECTION DES SANCTUAIRES ISLAMIQUES	15
A La destruction de la mosquée de Babri et la protection des sanctuaires islamiques en Inde,	16
B La destruction du complexe islamique de la mosquée de Charar-e-Charif et d'autres sanctuaires islamiques en Inde	16
C La profanation de reliques historiques et culturelles et des sanctuaires islamiques dans les territoires azéris occupés du fait de l'agression perpétrée par la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan	17
D La destruction de mausolées, de sites islamiques, de mosquées et d'autres lieux de culte en Irak	17
3. AFFAIRES FAMILIALES	18
A La création du Département des Affaires Familiales	19
B La question de la femme	19
C La prise en charge et la protection de l'enfance dans le monde Islamique	23
D Les questions de la jeunesse	24
4. INSTITUTIONS ET CENTRES CULTURELS ISLAMIQUES	26
A Institut régional d'Etudes et de Recherches islamiques de Tombouctou (Mali)	27
B Institut régional d'Enseignement complémentaire, Islamabad (Pakistan)	27
C Centre islamique de Guinée-Bissau	27
D Institut islamique de Traduction de Khartoum (Soudan)	28
E Projet de création d'une Autorité Islamique Mondiale du Saint Coran	28
5. AFFAIRES CULTURELLES ET SOCIALES PALESTINIENNES	30
A La préservation de l'identité islamique, du patrimoine de l'humanité et des droits religieux dans la ville d'al-Qods al-Charif	31
B Les agressions israéliennes contre les sanctuaires islamiques de la ville d'al-Khalil	32
C Le jumelage des universités palestiniennes des territoires occupés avec celles des Etats membres	33
D La situation de l'enseignement dans les territoires palestiniens et dans le Golan syrien occupé ainsi que dans les autres territoires arabes occupés.	33
E La situation de l'enseignement dans le Golan syrien occupé.	35

INTRODUCTION

Les nouvelles problématiques et les nouveaux challenges qui se posent dans le domaine des affaires culturelles, sociales et familiales et dans le contexte particulier du Programme d' Action décennal de l'OCI et de la Charte amendée, ont un impact avéré sur l'évolution des activités du Secrétariat général et de ses organes compétents et méritent à juste titre une attention accrue et des efforts plus soutenus. J'ai suivi de près l'évolution de tous ces dossiers jugés prioritaires. Les activités du Secrétariat général à ce niveau sont relayées et complétées harmonieusement par celles des organes subsidiaires, agences spécialisées et institutions affiliées à l'OCI.

La montée sans précédent de l'islamophobie et la recrudescence des discriminations dont les musulmans sont victimes en Occident ont dépassé la côte d'alerte et représentent aujourd'hui un risque majeur pour la paix et la sécurité internationales. Le fléau de l'islamophobie s'est peu à peu frayé un chemin sur l'agenda des partis politiques de droite en Europe, et la contagion a gagné plus récemment les Etats Unis. Cependant, il est encourageant de noter que l'OCI a pu s'engager avec ses partenaires occidentaux, y compris les gouvernements et les institutions de la société civile, pour sensibiliser la communauté internationale aux dangers de ce phénomène pernicieux. Afin de combler le fossé, d'éliminer les préjugés et de dissiper les malentendus, l'OCI a focalisé ses activités et programmes sur le renforcement du dialogue interculturel, intercivilisationnel et interreligieux entre le monde musulman et l'Occident, en s'efforçant d'associer à ce dialogue certains décideurs, leaders d'opinion et aussi certains institutions réputées. La préservation et la promotion du patrimoine culturel islamique continue elle aussi à figurer en bonne place sur notre agenda et parmi les programmes de l'OCI.

La famille constitue le noyau central de la société. Elle représente une institution importante dans l'existence de chaque être humain. Les femmes sont aussi une composante importante de notre société et se trouvent confrontées à une foule de challenges et de problèmes ardues pour jouir de leur droit au développement et à l'épanouissement personnel. Dans ce contexte, l'OCI est restée focalisée sur un certain nombre d'aspects fondamentaux liés au développement et à l'autonomisation des femmes aux divers échelons. En collaboration avec ses différents partenaires, elle s'emploie à promouvoir le statut des femmes et à en préserver les droits. De même, l'OCI s'est efforcée de favoriser l'intégration sociale de l'enfance et de la jeunesse et de veiller à leur dispenser l'éducation la plus convenable et de créer les conditions favorables à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux.

Le présent rapport s'ouvre sur un passage en revue des différents volets du chapitre consacré aux thèmes culturels généraux et aux questions sociales, telles que l'islamophobie, le dialogue des civilisations, l'établissement d'un calendrier hégirien unifié et le rapprochement entre les Mazahibs. Vient après le chapitre sur la protection des sanctuaires islamiques qui traite plus précisément de la sauvegarde du patrimoine islamique international, de même que des mosquées et des lieux saints, ainsi que d'autres problématiques connexes.

Le chapitre relatif aux affaires familiales traite, pour sa part, du rôle de la femme musulmane dans le développement de la société islamique, de la situation de l'enfant et de la prise en charge de l'enfance, et de la coopération dans le domaine des activités de jeunesse.

Le chapitre portant sur les centres islamiques fournit des informations actualisées sur les activités menées par les centres du Mali et du Pakistan, ainsi que sur le projet de création d'un centre islamique en Guinée-Bissau, outre l'Institut de traduction de Khartoum et le projet de création d'une Autorité islamique pour le Saint Coran.

Enfin, j'ai consacré un chapitre entier aux affaires culturelles de Palestine qui comprend plusieurs questions, à l'instar de la situation de l'éducation dans les territoires palestiniens, de la préservation du patrimoine d'Al-Qods Al-Charif et de l'enseignement de l'histoire et de la géographie de la Palestine dans les Etats membres.

Le présent rapport est donc soumis à l'appréciation de la 40^e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

QUESTIONS CULTURELLES ET SOCIALES D'ORDRE GENERAL

A. L'ISLAMOPHOBIE

L'islamophobie continue de poser un défi sérieux à la Oummah. L'Observatoire de l'OCI pour l'islamophobie a suivi de près, depuis sa création, les actes d'islamophobie signalés ici et là et les a soigneusement documentés et consignés dans ses rapports mensuels postés sur le site de l'OCI. Nous ne nous sommes pas contentés cependant de publier des déclarations et des communiqués. Nous avons également multiplié les offensives diplomatiques et les rencontres bilatérales avec les responsables gouvernementaux des pays européens et autres.

Je tiens à mentionner ici que l'Observatoire de l'islamophobie de l'OCI a réussi dans ses efforts pour sensibiliser les gouvernements et les institutions de la société civile en Occident et le fléau de l'islamophobie comme un problème mondial qui doit être résolu par la communauté internationale.

Notre politique ayant pour objectif de réduire l'expansion de l'islamophobie consiste à : (i) accentuer la prise de confiance globale des principes fondamentaux de modération et de modernisation en islam ; (ii) sensibiliser la communauté internationale aux graves conséquences du phénomène de l'islamophobie pour l'ensemble de la communauté mondiale sans distinction de religion, de culture ou d'Etat ; (iii) répliquer et réfuter les pamphlets et les thèses islamophobes, (iv) condamner les actes d'islamophobie et appeler les gouvernements et les autorités à prendre les mesures appropriées. Pour appliquer efficacement cette stratégie, nous avons pris sur nous de contacter les gouvernements et les institutions des pays où l'islamophobie est la plus visible et constitue un phénomène rampant.

Lors de mes rencontres avec les dirigeants politiques, académiciens, leaders d'opinion, personnalités politiques et médiatiques mais aussi les représentants du clergé en Occident, j'ai toujours soulevé la question de l'islamophobie avec mes différents interlocuteurs. Lors des séminaires et conférences, j'ai insisté en particulier auprès de mes interlocuteurs pour les persuader de travailler de concert à la réconciliation historique entre l'Islam et la Chrétienté à l'instar de la réconciliation entre le Judaïsme et le Christianisme.

Il nous incombe donc de prendre davantage de mesures efficaces au niveau politique et je vous propose à cette fin d'inscrire systématiquement la question de l'islamophobie à l'ordre du jour des rencontres officielles bilatérales entre les Etats membres et les pays occidentaux. Je suis persuadé que les 8 points proposés en tant que cadre d'action, qui étaient à la base de la réussite de l'adoption de la résolution 16/18 du Conseil des droits de l'homme sur *la lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence, et la violence visant certaines personnes en raison de leur religion ou de leur conviction*, avait délivré un message politique approprié aux pays occidentaux sur la nécessité de parvenir à un compromis pour la mise en œuvre de stratégies communes dans la lutte contre les diverses formes d'intolérance et de discrimination basées sur la foi, la religion, etc.

Bien que lors des conférences et séminaires, les politiciens et académiciens n'aient pas dissimulé leur inquiétude devant la montée de l'islamophobie, très peu de progrès a été accompli sur le terrain pour dissiper réellement ce malaise. La raison

principale réside dans l'inexistence de mécanismes juridiques adéquats permettant de garantir un usage responsable du droit à la liberté d'expression. Cette situation a été encore aggravée par l'application lacunaire des instruments nationaux et internationaux existants contre l'incitation à la haine et la provocation religieuse.

L'Observatoire de l'OCI a préparé et publié son 6^e rapport annuel à l'occasion de cette 40^e session du CMAE qui se tient à Conakry. Ce rapport s'étend longuement sur le phénomène de l'islamophobie en plus de l'inventaire des incidents de haine, d'incitation et de discrimination à l'égard des musulmans et de diffamation de l'islam et de ses symboles sacrés. L'Observatoire est resté vigilant face à la montée de l'islamophobie, illustrée par le comportement ouvertement hostile à l'Islam et aux musulmans de l'extrême droite européenne.

La montée des stéréotypes négatifs et de la discrimination raciale vis-à-vis des musulmans dans les sociétés occidentales pourraient gagner en intensité dans les jours à venir. En 2010, j'ai mis sur pied le 1^{er} Panel de personnalités éminentes dont des juristes musulmans et des praticiens des droits de l'homme chargé d'examiner les aspects légaux internationaux de la question. Leurs délibérations à Istanbul avaient fourni l'assise juridique à la position de l'OCI à l'égard de l'islamophobie et dans la lutte contre la diffamation de la religion. Cependant, la projection du film odieux intitulé : « L'innocence des musulmans » a démontré que les défis sont loin d'être relevés. À cet égard, l'OCI, en coordination avec le pays hôte de la 39^e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, a convoqué une session ministérielle de réflexion sur le thème : « Une approche de l'OCI pour la lutte contre la discrimination et l'intolérance envers les musulmans », avec la participation des ministres des Affaires étrangères et des délégués des Etats membres de l'OCI. Au cours de cette session, une résolution connexe a été adoptée, chargeant l'OCI de convoquer un Panel de personnalités éminentes pour fournir des conseils juridiques sur la manière de contrer le problème de l'islamophobie. Le Panel s'est réuni à Istanbul, les 7 et 8 Janvier 2013 et a émis une série de recommandations qui ont été soumises pour examen par les Chefs d'Etat et de gouvernement, lors du 12^e Sommet islamique, tenu au Caire.

Il y a eu certes quelques développements encourageants en Occident lorsque les pays européens et le gouvernement américain avaient pris certaines mesures à l'encontre des parties impliquées dans les incidents d'incitation à l'intolérance religieuse et ont adopté des initiatives en s'engageant politiquement et culturellement à réduire la fracture entre l'Occident et le monde musulman. Cette approche constructive a eu un impact sur le leadership politique et les autres acteurs parmi les gouvernements occidentaux et les a poussés à prendre leurs distances vis-à-vis des islamophobes à grand renfort de communiqués officiels et de discours publics. Mais le peu qui a été fait jusqu'ici n'est pas encore assez pour dissuader les instigateurs de la campagne de diffamation de l'islam et de discrimination des musulmans.

Au cours de la période 2012/2013, d'innombrables incidents graves d'islamophobie ont eu lieu. L'observatoire les a suivis de près et a engagé l'action nécessaire à leur sujet. Les cas suivants figurent parmi les plus symptomatiques :

a) Financement de la propagande islamophobe

Au terme d'une enquête qui a duré six mois, le Centre pour le progrès américain a publié un rapport de 130 pages, sous le titre « *Peur Inc.: Les Racines du réseau de l'islamophobie en Amérique* » (sic), le 26 août 2011, qui a révélé que plus de 42 millions de dollars, provenant de sept fondations différentes, avaient contribué, au cours de la dernière décennie, à attiser la haine antimusulmane en Amérique. Les auteurs – Wajahat Ali, Eli Clifton, Matt Duss, Lee Fang, Scott Keyes et Faiz Shakir – avaient ainsi cherché à démonter le réseau nébuleux de l'islamophobie, à révéler au grand jour l'identité des principaux acteurs, à établir des liens et à retracer la genèse de la propagande antimusulmane.

b) Autodafé du Coran en Afghanistan et en Floride

Le 22 février 2012, des exemplaires du Coran et du matériel religieux islamique, appartenant à la bibliothèque mise à la disposition des détenus au centre de détention de la base aérienne de Bagram en Afghanistan, ont été brûlés par des soldats des Etats-Unis d'Amérique. Un véritable tollé international a suivi et une série de manifestations ont eu lieu, y compris des émeutes au plan national, qui se sont soldées par plusieurs morts et blessés. Les manifestants ont exprimé leur ressentiment contre les Etats-Unis, un pays qui avait été témoin de la montée de sentiments antimusulmans.

Dans un contexte séparé, le pasteur Terry Jones du Dove World Outreach Center, a brûlé des exemplaires du Coran et un portrait du Prophète Muhammad (Paix et Salut sur Lui), devant le parvis de son église. Quelques instants plus tard, les Sapeurs Pompiers de Gainesville ont fait une sommation à comparaître au pasteur pour infraction aux consignes de lutte contre d'incendie de la ville.

c) Le Livre de Geert Wilders

Le parlementaire néerlandais anti-Islam, Geert Wilders, a publié un livre sur le 1^{er} mai 2012 intitulé : *Marked for Death: Islam's War against the West and Me* (Marqué pour la mort: guerre de l'Islam contre l'Occident et moi). C'est rien de plus qu'une répétition de son ordre du jour bien connu d'inciter à la haine et l'intolérance contre des musulmans dans les sociétés occidentales. En fait, la publication du livre était une initiative malintentionnée de la part de Wilders pour provoquer l'Occident contre l'Islam et les musulmans.

À cet égard, un porte-parole de l'Observatoire de l'islamophobie a exprimé sa consternation sur le développement et a réitéré que le livre n'est qu'une reprise de la campagne de Wilders qui incite à la haine contre l'Islam et constitue un abus de son droit à la liberté d'expression. Ses activités ont été dénoncées et désavouées par le Gouvernement néerlandais, le Parlement néerlandais, le Parlement européen, de même que par le Conseil de l'Europe.

d) Autres activités de l'OCI relatives à l'Islamophobie

L'OCI n'a pas caché sa préoccupation de la montée de l'Islamophobie devant les dirigeants et responsables occidentaux et ce en maintes occasions.

L'OCI a organisé un atelier de travail sur : « Les fausses idées colportées par les médias sur l'Islam et les musulmans : la recherche de solutions », à Bruxelles, les 15 et 16 février 2012.

Le Secrétariat général de l'OCI, en tant que partenaire du Programme de l'Alliance des Civilisations des Nations Unies, a accueilli à Djeddah, du 10 au 14 avril 2012, 12 partenaires européens et nord américains.

e) Le contexte des droits humains

L'OCI a joué un rôle de premier plan au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH) en vue d'amener la Communauté internationale à adopter une position commune sur la lutte contre l'intolérance et l'incitation à la violence visant certaines personnes en raison de leur religion ou de leur conviction. En s'adressant à la session du Conseil des droits de l'Homme, en septembre 2010, j'avais proposé huit points, énumérant des mesures concrètes, visant à faciliter le consensus entre l'OCI et le Groupe occidental.

Comme indiqué précédemment, ces huit points avaient été à la base de l'adoption consensuelle de la Résolution historique n°16/18 du CDH. J'étais toutefois convaincu que la Résolution nécessitait un mécanisme de mise en œuvre, et dans cet objectif, j'ai coprésidé avec la Secrétaire d'Etat américaine Hillary Clinton, une réunion à Istanbul, le 15 Juillet 2011, avec la participation d'un certain nombre de ministres des Affaires étrangères de l'Occident et des Etats membres de l'OCI. La Conférence a réaffirmé l'importance de la mise en œuvre de la résolution 16/18 dans l'esprit et la lettre. Aussi, cette Conférence a-t-elle constitué un acquis considérable, dès lors qu'elle est venue baliser la voie devant la création d'un mécanisme juridique aux plans national et international, propre à permettre de réduire la tension entre l'Occident et le monde musulman, en termes de religion et de foi. La déclaration commune des co-présidents a été une illustration parfaite de la volonté politique commune dans ce sens.

Cette conférence a, en fait, lancé le « Processus d'Istanbul », qui vise à faciliter la mise en œuvre de la Résolution 16/18, qui a déjà fait l'objet de deux réunions distinctes, au niveau des experts, à Washington, en décembre 2011, et à Londres, en décembre 2012. L'approche adoptée dans la Résolution 16/18 a favorisé une base consensuelle pour la poursuite des travaux. Elle a donc été approuvée par la session de brainstorming sur la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans, demandant au Secrétaire général de convoquer un Panel de personnalités éminentes chargé de fournir des conseils sur la viabilité juridique des options disponibles sur cette question qui revêt une importance capitale pour l'OCI. Le Groupe d'experts a été convoqué et son rapport a été soumis à la réunion préparatoire du 12^e Sommet islamique.

De plus, la création de la Commission permanente indépendante des droits de l'Homme (CPIDH), conformément au Programme d'Action Décennal et de la nouvelle Charte de l'OCI, représente une plate-forme significative. Le statut de la Commission a été adopté à l'occasion de la 38^e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, tenu à Astana, en Juin 2011, et est entré en vigueur suite à son adoption. La 38^e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères a

également élu 18 experts indépendants qui composent la Commission, ce qui représenterait un pilier fondamental du processus de réforme en cours à l'OCI.

La CPIDH a tenu deux séances ordinaires, au titre de l'année 2012, respectivement à Jakarta, en Indonésie, en Février, et à Ankara, en Turquie, en Août. Les Règles de procédure ont été adoptées par la 39^e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, tenu à Djibouti, en novembre 2012, ce qui a permis à la Commission d'être pleinement opérationnelle. La Commission a entamé ses travaux sur une note positive et efficace. En effet, dans le souci d'intégrer le circuit international des droits humains, les commissaires de la CPIDH ont effectué deux visites de terrain dans les institutions des Nations Unies, respectivement à Genève et à New York, en vue de mieux faire connaître la Commission, d'étendre son réseau et d'instaurer des partenariats avec les autres mécanismes des droits humains.

B- Le Dialogue des Civilisations

L'OCI a continué d'accorder la priorité absolue au dialogue entre les civilisations et les cultures, et a constamment été disposée à instaurer des joint-ventures avec tout gouvernement pour organiser des ateliers de travail et des conférences dans ce domaine. J'ai réitéré l'appel à une réconciliation historique entre l'islam et le christianisme, comme l'avait été fait entre le christianisme et le judaïsme dans le passé, en tant que résultat concret d'un tel dialogue.

L'initiative prise par le Serviteur des Deux Saintes Mosquées le Roi Abdullah Bin Abdul Aziz de Royaume d'Arabie Saoudite en faveur du dialogue interreligieux, et qui a été largement saluée, a marqué une étape cruciale dans la promotion du dialogue intercivilisationnel. La mise en place du Centre international pour le dialogue interreligieux et interculturel du Roi Abdullah Bin Abdulaziz (KAICIID) à Vienne a été reconnue et favorablement accueillie, à travers l'adoption par consensus de la résolution de l'OCI n°66/167 de 2011 et 2012, parrainée par l'Assemblée Générale des Nations Unies. J'ai personnellement assisté à la cérémonie d'inauguration du Centre à Vienne, en Autriche, le 26 Novembre 2012 afin de réaffirmer l'engagement résolu de l'OCI à combattre l'intolérance religieuse, à travers le dialogue interreligieux.

Par ailleurs, l'OCI a instauré un partenariat fructueux avec l'un des principaux acteurs occidentaux dans le domaine du dialogue intercivilisationnel, à savoir l'Alliance des civilisations de l'ONU (UNAOC), et œuvre à jouer un rôle actif dans ce cadre. Dans cet esprit, un protocole d'accord a été signé entre l'OCI et l'UNAOC, en marge du 2^e Forum mondial de l'UNAOC, qui s'est tenu à Istanbul en Avril 2009 et qui a été suivi, lors du 3^e Forum mondial de l'UNAOC, tenu à Rio de Janeiro, en mai 2010, de ma signature avec le Haut Représentant de l'UNAOC, le Président Sampaio, d'un plan d'action visant à lancer des projets et des programmes communs devant être mis en œuvre par les deux institutions, au cours de la période allant de 2010-2012. Dans ce contexte, plusieurs activités conjointes ont eu lieu, dont notamment, l'accueil, à Djeddah, de 12 partenaires européens et nord-américains, du 4 au 10 Avril 2012, dans le cadre du programme de l'Alliance des civilisations des Nations unies. Voici les activités liées à l'UNAOC :

- L'OCI a participé à la 5^e réunion annuelle des points focaux du Groupe des amis de l'Alliance des civilisations, qui s'est tenue à Tunis, les 12-14 décembre 2012.
- L'OCI a convoqué la 3^e Réunion des Points focaux de l'Alliance des civilisations des Etats membres de l'OCI, organisée par l'Etat du Koweït, le 12 Janvier 2013.
- Une délégation de l'OCI a assisté au Ve Forum annuel de l'UNAOOC, à Vienne, en Autriche, tenu les 27-28 Février 2013.
- Le Secrétariat général de l'OCI, en tant que partenaire du Programme de l'Alliance des Civilisations des Nations Unies, a accueilli à Djeddah, 12 partenaires européens et nord américains, du 10 au 14 avril 2012.

C- L'élaboration d'un calendrier hégirien unifié et unification des mois lunaires et des fêtes musulmanes

Cette question a été débattue à toutes les sessions de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères et du CMAE. Les résolutions adoptées à ce sujet ont appelé l'ensemble des Etats membres de l'OCI à adhérer au Comité ad hoc issu de la Conférence d'Istanbul de 1978 et chargé de l'unification du calendrier hégirien. La 8^e session de ce Comité s'est réunie à Djeddah, du 18 au 20 Rajab 1419 H (7-9 novembre 1998) avec la participation de ses membres en plus de la République islamique d'Iran assurant la présidence de la 8^e session de la Conférence islamique au Sommet et de la République arabe d'Egypte qui a pris part à la réunion en soumettant une étude sur un projet de satellite islamique permettant d'observer la naissance de la nouvelle lune. La 10^e session de Conférence islamique au Sommet a demandé à la 9^e session du Comité ad hoc d'élaborer un calendrier hégirien unifié à faire adopter par l'ensemble des Etats islamiques, et ce en se fondant sur l'observation de la nouvelle lune avant le coucher du soleil et sur sa disparition après le coucher du soleil selon le temps fuseau horaire de La Mecque ou de tout autre pays musulman partageant avec elle une partie suffisante de la nuit de manière à appliquer la charia islamique en matière d'observation de la nouvelle lune en faisant valider cette observation par un comité spécial qui sera chargé d'élaborer ce calendrier unifié.

L'institution de la Fatwa d'Egypte, en consultation avec l'Université du Caire et le Centre d'Etudes et de Consultations sur les Sciences spatiales a étudié le projet de satellite qui aura pour mission principale l'observation de la nouvelle lune afin d'unifier les fêtes islamiques, moyennant un investissement de l'ordre de 9 millions de dollars. L'institution de la Fatwa espère que tous les Etats membres et toutes les organisations et institutions islamiques contribueront au financement de ce projet et verseront à l'institution de la Fatwa de la République arabe d'Egypte, les sommes nécessaires pour lui permettre de mener le projet à son terme.

Le Secrétaire général a diffusé la note reçue de la République arabe d'Egypte et relative au projet d'unification du calendrier hégirien informant les Etats membres et en particulier les officiels en charge de l'information, du développement et de la recherche scientifique, que la signature du contrat avec la société chargée de

l'exécution du projet de satellite islamique devait avoir lieu en novembre 2009 et demandant aux Etats membres désireux de bénéficier de ce projet de communiquer les données suivantes à la République arabe d'Egypte :

1. Nombre de stations de réception susceptibles de capter les données et les photos relatives aux mois lunaires et autres phénomènes astronomiques ainsi que les informations sur la pollution de l'environnement dans chaque aire géographique.
2. Versement d'une somme de 200.000 euros pour couvrir les frais d'acquisition du logiciel d'analyse des données et photographies.

J'ai participé au symposium scientifique conjoint sur l'unification du calendrier hégirien le 11 juin 2009 à Tunis, qui était organisé par le ministère tunisien des Affaires religieuses en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI et l'Académie islamique du Fiqh.

J'ai demandé à l'AIF d'examiner la possibilité de standardiser le calendrier hégirien, qui reflète l'unité des musulmans durant les cérémonies rituelles. L'Académie nous a fourni en retour un document de travail pertinent le 1^{er} novembre 2009. Les préparatifs sont en cours pour organiser une réunion d'érudits et d'astronomes préparatoire à la grande conférence des Oulémas des Etats membres. Le mécanisme de ces réunions reste toutefois à définir.

Dans la déclaration que j'ai faite à l'occasion de l'Aïd Al-Idha, le 24/10/2012, j'ai rappelé que l'avènement de l'Aïd Al-Idha et le rassemblement concomitant de millions de musulmans sur le mont d'Arafat, dans un élan de ferveur religieuse grandiose, constituait pour les musulmans une évocation des ordonnances d'unité, de solidarité et de soutien mutuel tout en les exhortant à éviter toutes les formes de discorde, de rivalité et de divergence. C'est dans l'unité que résident les éléments du pouvoir et de l'autonomisation, alors que dans la discorde se trouve les germes de la faiblesse et de l'humiliation.

Dans mes communiqués de presse marquant la célébration de l'Aïd El-Fitr, j'avais noté que la célébration de cette fête à des dates différentes par le monde islamique était loin de refléter l'unité des positions et la communion des idées, et qu'elle témoignait plutôt de l'éparpillement et de la désunion des musulmans et semait la confusion parmi l'opinion publique, sans parler de fait que c'est là un état des choses fort peu réconfortant à un moment où le progrès scientifique et technologique a pourtant rendu beaucoup plus aisé de déterminer les dates de nos fêtes religieuses qui sont destinées précisément à unifier les musulmans.

J'ai souligné l'importance pour tous les Etats membres de respecter les résolutions sur l'unification du calendrier hégirien, d'éliminer les divergences, et de donner des musulmans l'image d'une nation unie et soudée lors des fêtes religieuses. Dans ce contexte, j'aimerais rappeler que dans mon message de vœux à l'occasion de l'Eid Al-Fitr, j'avais exhorté les Etats membres à veiller à ce que cette fête sacrée soit célébrée par tous les musulmans de la planète le même jour. Je tiens ici à réitérer encore une fois ce message que j'adresse à vos excellences à l'occasion de cette session du CMAE.

D. Le rapprochement entre les *Mazahibs*

La première réunion préparatoire du groupe d'oulémas représentant les différentes écoles et rites religieux, tenue le 24 mai 2008, sous la présidence du Secrétaire général de l'OCI et dans le cadre de l'Académie internationale islamique de Fiqh (AIIF), avait donné lieu à un échange de vues sur le rapprochement entre les différents *Mazahibs*. La réunion s'est focalisée sur la formulation d'une série de *visions* et d'idées concernant la nécessité d'approfondir le dialogue entre les diverses écoles de pensée et de promouvoir les valeurs de tolérance tout en rejetant l'intolérance, l'extrémisme et la pratique de l'apostasie des musulmans (*takfir*) ainsi que la nécessité d'adopter une approche nette et précise pour l'émission des édits religieux (*fatwa*).

La 2^e réunion du groupe des Oulémas s'est tenue le 28 juin 2008 et s'est penchée sur le suivi des questions approuvées à la 1^{ère} réunion préparatoire concernant le rapprochement entre les *Mazahibs*. Elle a fait des propositions à propos du plan d'action détaillé soumis à l'AIIF pour examen et appréciation et dont la mise en œuvre avait été approuvée en prélude à la prochaine grande conférence des érudits qui doit se réunir dans un avenir prévisible. La Conférence sera appelée à mettre en avant les dénominateurs communs entre les fidèles des diverses écoles islamiques et à pointer du doigt les différences qui mènent à la discorde et à la divergence et ce à la lumière du Coran et des enseignements du Prophète, lesquels appellent à l'unité des rangs de la Oummah, à la nécessité d'éviter la discorde religieuse, de concilier les points de vue et de promouvoir une véritable culture de l'unité parmi les masses musulmanes.

Suite aux deux réunions des Oulémas susmentionnées, j'ai entamé des consultations en vue de convoquer la grande conférence des érudits musulmans.

La première conférence des oulémas et des érudits africains préparatoire à la conférence des oulémas du monde musulman, devant se réunir prochainement, s'est déroulée à Dakar, au Sénégal, du 7 au 9 juin 2010, à l'initiative de S.E. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal et Président en exercice du Sommet de l'OCI.

PROTECTION DES SANCTUAIRES ISLAMIQUES

A- La destruction de la mosquée de Babri et protection des sanctuaires islamiques en Inde

Le crime innommable commis le 6 décembre 1992 en Inde par un groupe d'hindous, qui a saccagé la mosquée historique de Babri à Ayodhya a suscité une vague d'indignation et de révolte aux quatre coins du monde islamique, parce que cet acte abject avait pris pour cible une maison de Dieu, sur les ruines de laquelle les Hindous voulaient édifier un temple hindouiste.

L'OCI a lancé des appels répétés au gouvernement indien pour empêcher toute profanation de la mosquée et a insisté sur la responsabilité de ce gouvernement dans la sauvegarde de la sacralité du lieu. Mais cela n'a pas suffi pour dissuader les extrémistes hindous de démolir cette mosquée historique vieille de plus de cinq siècles, les autorités indiennes n'ayant pas réussi à protéger comme il se devait cet important site historique. A la 22^e session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères, tenue du 13 au 15 décembre 1994 à Casablanca, Royaume du Maroc, le Secrétaire général a présenté un rapport sur la destruction de la Mosquée de Babri en Inde et sur ses répercussions. La conférence a adopté la résolution no. 18/22-C, dans laquelle elle a condamné avec force la destruction de la Mosquée de Babri à Ayodhya par des extrémistes hindous armés.

Depuis lors, les conférences islamiques au sommet et de ministres des Affaires étrangères n'ont cessé d'exhorter le gouvernement indien à garantir la sécurité des Musulmans et de tous les lieux saints islamiques sur l'ensemble du territoire de l'Inde, et à tenir ses engagements en reconstruisant la mosquée de Babri sur le même site et en châtiant les auteurs du crime.

B- La destruction du complexe islamique de Charar-e-Charif et d'autres sanctuaires islamiques

Les forces indiennes ont lancé une attaque des plus meurtrières contre le peuple cachemiri à un moment où les musulmans du monde entier commémoraient l'Aïd Al-Idha. A la suite de cette attaque, plus de 1500 maisons ont été incendiées et plusieurs lieux saints ont été saccagés. La mosquée et le complexe de Charar-e-Charif ont été eux complètement rasés. Trente-cinq fidèles ont été massacrés et d'éminents dirigeants cachemiris mis en résidence surveillée. Le couvre-feu fut décrété dans toute la vallée et les forces de sécurité indiennes ont reçu l'ordre de tirer sous sommation.

Un sentiment de vive consternation a gagné les musulmans de l'Asie du Sud et du monde entier du fait de cet acte répréhensible.

Les 10^e et 11^e sessions de la Conférence islamique au Sommet et de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères ont demandé au Secrétaire général d'accélérer les démarches pour l'octroi de l'assistance d'urgence requise pour la reconstruction de la mosquée et du complexe de Charar-e-Charif, et de soumettre un rapport pertinent. J'ai été également chargé par la 9^e session du COMIAC de poursuivre les contacts nécessaires.

C- La destruction et la profanation des sites et monuments historiques et culturels islamiques dans les territoires d'Azerbaïdjan, suite à l'agression perpétrée par la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan.

L'agression arménienne contre les territoires d'Azerbaïdjan s'est soldée par la destruction et le saccage de nombreux monuments et sites islamiques et archéologiques. Plus de 500 monuments architecturaux, 100 sites archéologiques, 22 musées, 4 galeries d'art abritant une collection de plus de 40.000 objets historiques, 808 clubs culturels, 900 institutions de formation, 92 bibliothèques publiques, 85 conservatoires de musique, des dizaines de parcs culturels et quatre théâtres ont été totalement saccagés. Ceci, sans parler de la destruction, totale ou partielle, de nombreux vestiges rares et de chefs-d'œuvre culturels, dont des mosquées, des cimetières, etc. Dans le même temps, ce sont des milliers d'objets rarissimes et des milliers de monuments et de livres anciens qui ont été, soit détruits, soit volés dans le cadre d'un immense trafic transfrontalier.

La question a été soumise à la 29^e session et aux sessions ultérieures de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères. La CIMAE a réaffirmé l'ensemble des résolutions prises par les sessions précédentes au niveau tant du Sommet que des ministres des Affaires étrangères, et appelé les organes subsidiaires et institutions spécialisées de l'OCI à envisager l'adoption d'un programme d'assistance à la reconstruction des mosquées, institutions éducatives, bibliothèques et musées dans les territoires azéris libérés. La conférence a remercié le secrétaire général d'avoir communiqué la position de l'OCI sur la question aux Nations unies, à l'OSCE et autres organisations internationales. Le secrétariat général a effectivement établi les contacts nécessaires et, en réponse à sa requête, la BID et l'ISESCO ont intégré parmi leurs programmes la mise en œuvre de projets de sauvegarde des monuments et sanctuaires islamiques en République d'Azerbaïdjan. J'ai été chargé par la 8^e session du COMIAC de suivre de près l'évolution de cette affaire et d'en faire rapport.

D- La destruction des mausolées, sanctuaires, mosquées et lieux de culte en Irak

La 33^e session et les sessions suivantes de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères ont adopté sur cette question, des résolutions dans laquelle elle a exprimé sa vive préoccupation des actes terroristes et subversifs dont la République d'Irak est la cible. La Conférence a, à cet égard, exhorté la communauté internationale et notamment les Etats membres à déployer le maximum d'efforts pour fournir toute l'assistance possible pour protéger les sanctuaires religieux qui représentent l'une des composantes du patrimoine de la civilisation islamique. La 9^e session du COMIAC m'a également demandé de suivre la mise en œuvre de la résolution.

AFFAIRES FAMILIALES

A- Création d'un département des affaires familiales

Les différentes sessions du Conseil des ministres des Affaires étrangères et du sommet islamique susmentionnées ont par la suite pris en considération le mécanisme proposé par l'Etat du Qatar pour s'occuper des affaires familiales sous toutes les facettes, considérant que les enseignements de la religion islamique accordent une importance particulière à la famille en tant que fondement de la société musulmane et en tant que structure moral et religieuse. La 36^e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, tenue à Damas, République arabe syrienne, du 23 au 25 mai 2009, a adopté la résolution n°8/36-ORG sur la création d'un département chargé des affaires familiales.

Ce département a été créé récemment dans le cadre de la restructuration du Secrétariat général. La 37^e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, tenue à Douchanbé, au Tadjikistan, et la 9^e session du COMIAC, ont noté avec satisfaction la création du Département des affaires familiales. Le département a été particulièrement chargé d'entreprendre des programmes et des activités visant à promouvoir le statut des femmes, des enfants et des jeunes dans les États membres de l'OCI. Le département des affaires familiales, nouvellement créé, au sein du Secrétariat général, se consacrera à cet objectif en étroite collaboration avec les organes concernés de l'Organisation, dans le cadre de l'action islamique commune.

La création du nouveau département des affaires familiales a été un événement marquant pour l'OCI qui a été salué par tous les Etats membres comme étant une réalisation concrète du PAD. Ce nouveau département qui sera consacrée à renforcer l'institution familiale de base, en conformité avec les nobles et sublimes valeurs islamiques. Le département devrait être élargi avec un soutien matériel et financier pour atteindre ses objectifs.

B- Les questions relatives à la femme

Les questions concernant les femmes ont été parmi les principales priorités de l'agenda du Secrétariat général. Bien qu'elles soient encore confrontées à d'énormes difficultés, les femmes continuent à se manifester et à jouer leur rôle positif et constructif dans les différentes sphères de la vie, y compris la prise de décision, le secteur des entreprises, la réduction de la pauvreté, l'éducation, le dialogue interculturel, les droits humains et le maintien de la paix.

Les 10^e et 11^e sessions de la Conférence islamique au Sommet et les sessions successives de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères et du Conseil des ministres des Affaires étrangères ont demandé aux Etats Membres de prendre les mesures appropriées pour organiser les activités féminines, aux niveaux national et international et ce, dans les divers domaines et dans le respect des spécificités féminines et des règles de la Charia. Elles ont, d'autre part, chargé le Secrétariat général d'assurer la coordination avec les instances gouvernementales des Etats Membres afin de soutenir les relations directes et régulières entre les associations islamiques féminines dans les Etats Membres et la

coopération avec les organisations internationales actuelles des femmes musulmanes dans les pays islamiques.

Ces conférences ont aussi exigé du Secrétariat général de déployer tous les efforts nécessaires avec les gouvernements des Etats Membres, pour la tenue d'une conférence ministérielle sur les femmes, conférence qui servirait à approfondir la réflexion sur le renforcement du rôle de la femme dans le développement de la société musulmane et dans la création d'opportunités accrues dans les différents domaines de la vie publique.

La 3^e session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet a appelé à déployer des efforts plus conséquents en matière d'éducation des femmes et d'élimination de l'analphabétisme du milieu féminin. Elle a également préconisé la création d'un département chargé de questions liées à la famille dans le cadre des efforts de restructuration du Secrétariat général de l'OCI.

Conformément à la vision du Programme d'action décennal de l'OCI, des femmes ont été nommées dans divers départements du Secrétariat général et ce pour la première fois de son histoire.

La première conférence ministérielle islamique sur le rôle des femmes dans le développement des Etats membres de l'OCI a été organisée en Turquie les 20 et 21 novembre 2006. Cette conférence avait constitué une excellente opportunité pour assurer la coordination entre les Etats membres en vue de réfléchir sur les voies et moyens permettant l'élaboration de stratégies, de normes, de programmes et d'objectifs pour l'avancement du statut des femmes. J'ai pris part à cette conférence.

La 2^e Conférence ministérielle islamique sur le rôle des femmes dans le développement des Etats membres de l'OCI s'est déroulée au Caire, en Egypte, les 24 et 25 novembre 2008. Cette conférence a marqué un jalon important avec l'adoption du Plan d'Action de l'OCI pour la promotion des femmes (OPAAW) plus connu sur le nom de « Plan d'action du Caire pour les femmes ». Le Secrétaire général a participé personnellement à cette conférence.

La Conférence a longuement délibéré sur les problématiques et les défis rencontrés par les femmes dans les Etats membres de l'OCI et, plus particulièrement, la création d'opportunités et la promotion de leur accès équitable au marché du travail, à des emplois stables, à un système de sécurité sociale adéquat, à l'élimination des inégalités de genre au niveau de l'enseignement et toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes, filles et des enfants. La promotion d'une participation accrue des femmes aux organes de prise de décisions, y compris l'opportunité équitable de participer aux processus de prise des décisions politiques, était également à l'ordre du jour. La conférence a insisté sur la nécessité de promulguer des législations appropriées et de veiller à leur mise en œuvre, en adoptant une série d'indicateurs permettant d'évaluer et de suivre ce processus. Elle a appelé à la poursuite des progrès accomplis à ce stade pour ce qui concerne l'avancement des femmes dans les Etats membres.

Un organe spécialisé des questions de la promotion de la femme, dont le siège sera au Caire, a été établie conformément à la décision du 36^e CMAE et le statut de cette institution a été adopté par le 37^e CMAE à Douchanbé. Le Secrétariat général de l'OCI a exhorté les États membres à signer et à ratifier le statut de cette institution afin de lui permettre d'entrer en activité.

J'ai adressé des messages à l'occasion de la commémoration de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, y réclament une plus grande action et des efforts concertés, fondés sur les responsabilités conjointes pour lutter contre ce phénomène néfaste. J'ai également continué à émettre des communiqués de presse et à adresser des messages à l'occasion de la Journée de la femme et de la Journée des Nations Unies pour les droits de la femme et la paix internationale, dans lesquels j'ai souligné la nécessité de promouvoir et d'émanciper la femme, de protéger ses droits et de lui permettre d'en bénéficier pleinement.

La 3^e Conférence ministérielle sur le rôle de la femme dans le développement des États membres de l'OCI, s'est tenue du 19 au 21 Décembre 2010, à Téhéran, République islamique d'Iran. La réunion a été d'une importance majeure, dès lors qu'elle fut marquée par l'adoption du Mécanisme pour la mise en œuvre de l'OPAAW. Elle a confié au Département des affaires familiales la charge de mettre en œuvre l'OPAAW ainsi que d'autres décisions relatives à la femme, en coordination avec les États membres.

Cette même Conférence ministérielle a également été l'occasion d'adopter la Déclaration de Téhéran, qui a introduit de nouveaux thèmes innovants en intégrant les problématiques liées à l'autonomisation des femmes. La conférence a également exploré les nouvelles perspectives pour la réalisation des objectifs fixés par les États membres dans ce domaine précis. Je crois sincèrement que la Vision et la Mission de l'OCI, telles que reflétées par les documents précités de la 3^e Conférence ministérielle sur le rôle des femmes dans le développement des États membres de l'OCI, pourraient mieux se matérialiser à travers des consultations bilatérales et multilatérales plus poussées, des échanges de vues, d'expertise et de meilleures pratiques plus intenses et en organisant des conférences, des séminaires et des ateliers de travail axés sur ce thème.

Le séminaire international sur les personnalités féminines éminentes qui ont marqué l'histoire des religions révélées, a été convoqué par la République islamique d'Iran en tant que président de la 3^e Conférence ministérielle sur le rôle de la femme dans le développement des États membres de l'OCI, et ce en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI, du 1^{er} au 2 février 2012 à Téhéran, République islamique d'Iran. Le séminaire a été sanctionné par l'adoption d'une déclaration finale.

J'ai dépêché une délégation de haut niveau qui a participé activement et prononcé une allocution en mon nom, devant la troisième réunion ministérielle du Mouvement des non-alignés sur la promotion de la femme, tenue à Doha, Qatar, du 12 au 14 février 2012.

La 4^e session de la Conférence ministérielle sur le rôle des femmes dans le développement des pays de l'OCI, a eu lieu du 4 au 6 Décembre 2012 à Jakarta,

République d'Indonésie. La quatrième Conférence ministérielle a fait le bilan des réalisations accomplies en termes d'avancement des femmes et s'est concentrée sur la mise en œuvre des décisions prises et des documents adoptés, dont notamment le Plan d'Action de l'OCI pour la Promotion de la Femme, qui s'est distingué par son approche orientée vers l'action.

La 5^e session de la Conférence ministérielle sur le Rôle de la Femme dans le développement des Etats membres de l'OCI devrait se tenir en 2014 en Azerbaïdjan.

Le Secrétariat général de l'OCI a également participé à la réunion internationale des experts sur la feuille de route de la renaissance des droits de l'homme et du Pacte relatif aux droits de la femme en Islam, qui s'est tenue à Téhéran, République islamique d'Iran, les 12-14 Février 2013, dans le cadre de la Déclaration de Téhéran, qui a été adoptée par la 3^e Conférence ministérielle sur le Rôle des femmes dans le développement des pays de l'OCI.

En plus de cela, certains organes compétents de l'OCI, tels que l'ISESCO, la CICI et le SESRIC ont également été actives dans ce domaine.

C- La prise en charge et la protection de l'enfance dans le monde islamique

Les enfants sont notre avenir et nous avons le devoir d'assurer leur bonne éducation afin qu'ils puissent devenir des citoyens responsables et de futurs leaders. Le Secrétariat général de l'OCI, parallèlement à l'ISESCO, à l'IRCICA et à d'autres institutions pertinentes, s'emploient activement à leur garantir une bonne éducation et à leur dispenser des prestations sociales et récréatives d'un haut niveau. Nous coopérons étroitement avec l'UNESCO et l'UNICEF pour associer la Communauté internationale à nos efforts.

J'ai poursuivi les efforts en vue de promouvoir la prise en charge et la protection de l'enfance dans le monde musulman, conformément aux dispositions de la Déclaration du Caire sur les droits humains en Islam et au Covenant de l'OCI sur les droits de l'enfant en Islam, qui soulignent l'importance des droits de l'enfant, ainsi que le Programme d'Action décennal et les décisions du Sommet de Putrajaya relatives à l'enfance.

La 1^{ère} Conférence islamique des Ministres en charge de l'Enfance, qui s'est tenue à Rabat du 7 au 9 novembre 2005, et était organisée en coordination entre le Secrétariat général, l'ISESCO et l'UNICEF, a adopté la Déclaration de Rabat sur les problèmes de l'enfance dans le monde islamique.

Le Secrétariat général de l'OCI a continué, de concert avec ses organes subsidiaires, ses institutions affiliées et spécialisées et ses Etats membres, à coopérer fructueusement avec l'UNICEF au bénéfice des enfants du monde musulman, pour leur survie, leur protection et leur épanouissement.

J'ai suivi personnellement et avec beaucoup d'intérêt les efforts d'éradication de la poliomyélite dans le monde musulman. Au cours de la réunion OCI/ONU, l'OCI et l'OMS sont convenues de prendre des mesures spécifiques afin de consolider leur coopération dans le cadre de la campagne d'éradication de la polio dans les Etats membres de l'OCI.

Le Secrétariat général a été toujours extrêmement dynamique et ce depuis le départ, pour fournir une assistance adéquate, un toit, une éducation, etc. aux enfants victimes du Tsunami en Indonésie où Il a fourni une assistance à vingt-cinq mille orphelins et un bureau de l'OCI a été créé pour suivre le projet.

L'OCI est venue en aide aux victimes du tremblement de terre au Pakistan, qui sont essentiellement des familles et des enfants. Une centaine de maisons ont été livrées sur 600 logements à construire et à livrer par l'OCI.

Le Secrétariat général de l'OCI et le gouvernement américain se sont engagés à mettre en œuvre le Cadre de coopération entre l'OCI et le Gouvernement américain sur une intervention mondial d'urgence intitulée « Accès de chaque mère et de chaque bébé des pays de l'OCI aux soins d'urgence », signé le 1^{er} Décembre 2008, en pilotant un projet dans deux pays membres de l'OCI à savoir le Mali et le Bangladesh. Le projet sera mis en œuvre avec la participation totale des gouvernements des deux pays ciblés et l'accent sera mis sur le renforcement des capacités pour aider les deux Etats membres à résoudre le problème du taux élevé de mortalité de la mère et l'enfant pendant l'accouchement. Sur la base de la réussite de ces deux pays, le projet sera élargi à d'autres États membres.

La 3^e Conférence islamique des ministres chargés de l'Enfance (ICMCC), tenue à Tripoli, Libye, du 7 au 11 Février 2011 a été organisé par l'ISESCO, en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI et sous le thème : « Renforcer le développement: Relever le défi de la Promotion de la petite enfance dans le monde islamique ».

La Conférence a adopté la « Déclaration de Tripoli sur l'accélération du développement de la petite enfance dans le monde islamique », Exprimant l'engagement à accélérer le rythme du développement de la petite enfance dans le monde islamique au niveau des politiques nationales, de la santé, de la nutrition, de l'enseignement préscolaire, en soutenant les collectivités locales et en développant des programmes d'éducation familiale et de protection de l'enfance en cas d'urgence. La déclaration a également évoqué la nécessité d'adopter des lois exécutoires et de mettre en place des stratégies concrètes et des plans nationaux pour bénéficier de la protection sociale et des services de soins de santé.

La 4^e session de la Conférence islamique des ministres chargés de l'enfance (CIME) est prévue à Bakou, en République d'Azerbaïdjan, en 2013.

D- Les questions de la jeunesse :

La 1^{ère} Conférence islamique de la Jeunesse et des Sports, organisée par l'Arabie Saoudite, avait salué et adopté le document de travail présenté par le Royaume d'Arabie Saoudite sur « la jeunesse et les défis futurs » qui contient des mécanismes de promotion et de protection de la jeunesse musulmane et d'amélioration de son statut social.

Avec la création du Département des affaires familiales au sein du Secrétariat général, les questions liées à la jeunesse seront suivies en priorité et de nouveaux programmes et projets ont été élaborés à cet égard.

Le Département du Secrétariat général des Affaires familiales est impliqué dans les préparatifs de la 3^e édition des Jeux de la Solidarité islamique, qui se tiendra en Indonésie en 2013. Certaines des réunions prévues, y compris la cérémonie de signature de la convention pour abriter les jeux, ont été organisées. La coordination et les consultations sont en cours entre l'OCI, le gouvernement de l'Indonésie et la Fédération Sportive de Solidarité Islamique, pour tenir ce grand événement.

Une délégation de l'OCI a participé à la première Convention du Mouvement mondial de la jeunesse pour l'Alliance des civilisations (GYMAOC), tenue à Baku, République d'Azerbaïdjan, les 9 et 10 avril 2011. L'événement a été organisé par l'Alliance des civilisations des Nations Unies (UNAOC) et le Forum de la jeunesse de la Conférence Islamique pour le dialogue et la coopération (ICYF-DC), avec le soutien du gouvernement de l'Azerbaïdjan.

A l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la jeunesse, le 12 Août 2012, j'ai adressé un message dans lequel j'avais relevé l'importance de l'instauration d'un partenariat avec les jeunes et de leur implication dans la réalisation de changements positifs. J'ai également appelé une nouvelle fois l'ensemble des Etats membres de l'OCI à faire de leur mieux pour concrétiser le Programme d'Action Décennal de l'OCI, en investissant dans les jeunes et en renforçant et réformant les institutions et les programmes éducatifs existants et en œuvrant à assurer l'égalité des chances et l'équité en termes d'accès aux prestations sociales et éducatives, ainsi qu'à l'emploi.

Le Secrétariat général continue à coordonner entre les différentes institutions de l'OCI œuvrant dans le domaine de la jeunesse.

**LES INSTITUTS
ET
CENTRES CULTURELS ISLAMIQUES**

A. INSTITUT RÉGIONAL DE RECHERCHES ET D'ETUDES ISLAMIQUES A TOMBOUCTOU AU MALI

Le Secrétariat général a adressé une note verbale aux États membres les invitant à apporter toute assistance possible à cet institut. Une autre note a été envoyée aux États membres qui ont un potentiel technique dans le domaine de la préservation des manuscrits, leur demandant d'offrir des bourses dans le but de relever le niveau du personnel de l'Institut dans ce domaine. Aussi les sessions de la CIMAE et du Conseil des Ministres des Affaires étrangères ainsi que la 9^e session du COMIAC ont invité les États membres à fournir des enseignants à l'Institut et à l'aider à parachever la mise en place de ses infrastructures techniques afin qu'il puisse être en mesure de recevoir des étudiants dans les domaines de la science et la technologie.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution no. : 5/32-C adoptée par la 32^e session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères tenue du 28 au 30 juin 2005 à Sanaa, République du Yémen, j'ai dépêché une délégation à Tombouctou où elle a séjourné du 4 au 9 mars 2006 pour entreprendre une évaluation sur le terrain par rapport aux besoins en termes d'installations nécessaires permettant de développer l'Institut.

Le Secrétariat général a envoyé les documents relatifs à ces besoins aux États membres de l'OCI ainsi qu'aux institutions et organismes culturels afin d'apporter le soutien matériel, financier et académique nécessaire à l'Institut. C'est ainsi que le Secrétariat général a adressé un message aux institutions culturelles spécialisées et affiliées de l'OCI, à savoir l'IRCICA, l'ISESCO, l'Université islamique de Technologie du Bangladesh et l'Université islamique internationale de Malaisie, pour les inviter à apporter une assistance matérielle et académique à l'Institut.

B. INSTITUT REGIONAL D'ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE, Islamabad

Les 10^e et 11^e sessions de la Conférence islamique au Sommet, les CIMAE, les CMAE et la 9^e session du COMIAC ont rendu hommage aux efforts de la République islamique du Pakistan pour sa contribution à la création et au fonctionnement de cet institut. Ils ont également exprimé leurs remerciements au Royaume d'Arabie Saoudite pour son assistance financière à l'institut et a salué la République arabe d'Egypte pour l'envoi d'un certain nombre d'enseignants de langue arabe et d'études religieuses, ainsi que le FSI pour son assistance financière à l'institut.

Le Secrétariat général s'est adressé à la BID, au FSI et à la Fédération mondiale des écoles arabo-islamiques pour qu'ils apportent leur aide à l'Institut.

C. CENTRE ISLAMIQUE DE GUINÉE-BISSAU

Les 10^e et 11^e sessions de la Conférence islamique au sommet, les CIMAE, les CMAE et la 9^e session du COMIAC ont demandé au Secrétaire général de prendre les

mesures nécessaires pour faire le point sur la situation actuelle du Centre, en coopération avec les autorités compétentes de Guinée-Bissau.

La résolution no. : C-5/34-C adoptée par la 34^e session du CIMAE tenue à Islamabad, au Pakistan et la 8^e session du COMIAC ont salué la mise en œuvre du projet de Centre islamique en Guinée Bissau. Elles ont remercié le FSI pour l'octroi du financement requis à la construction du Centre, ainsi que l'Organisation « *Direct Assistance* » pour la supervision des travaux de construction du projet.

Elle a invité les États membres, la BID et les autres institutions islamiques à apporter une aide matérielle au Centre. Le Secrétariat général a approché ces parties et les a invitées à apporter leur assistance à l'Institut.

D. INSTITUT ISLAMIQUE DE TRADUCTION DE KHARTOUM

Le Secrétariat général est d'avis qu'il serait utile d'ouvrir les portes de l'Institut aux étudiants de tous les États membres afin que tous puissent en tirer profit. Cette demande d'aide financière et technique au profit de l'Institut, faite aux pays donateurs et autres parties doit être maintenue.

Le Secrétariat général a adressé une note verbale à tous les États membres les invitant à apporter toute assistance possible à l'Institut islamique de Traduction de Khartoum. Une note verbale similaire a été adressée à la BID pour le même objet. Les sessions de la CIMAE et du CMAE ainsi que la 8^e session du COMIAC ont insisté sur le soutien et l'aide à ce centre.

E. PROJET DE CRÉATION D'UNE UN AUTORITE ISLAMIQUE DU SAINT CORAN :

Le Secrétariat général a reçu une note verbale datée du 01/07/2000 en provenance des autorités compétentes du Qatar exprimant le souhait de créer une autorité internationale devant prendre soin du saint Coran et demandant que le projet soit soumis aux organes compétents en vue de recueillir leurs commentaires et leurs opinions ou d'autres modifications appropriées à suggérer dans sa formulation actuelle, pour aider à la réalisation de ce projet de la manière qui convienne à son importance.

En conséquence, le Secrétariat général a envoyé les documents relatifs à ce sujet à l'Académie islamique internationale du Fiqh pour recueillir son avis en tant qu'organe compétent du système de l'OCI. L'Académie a décidé de soumettre la question à sa douzième session, tenue en septembre 2000. Après avoir examiné la substance du document de travail relatif à la création de ladite autorité, la session a adopté sa résolution n° : 117 (12/11) qui appelle à opérer une coordination entre les ministères respectifs des waqfs et des affaires religieuses de l'État du Qatar et du Royaume d'Arabie Saoudite, le Complexe du Roi Fahd pour l'impression du saint Coran à Médine et la Ligue du Monde islamique. Le Secrétariat général a adressé

ladite note verbale reçue de l'État du Qatar à tous les États membres sous le document n°ICECS/24-2001/CS/D.1.

La 31^e session de la CIMAE a examiné le contenu du document de travail soumis par le ministère qatari des Waqfs et des Affaires religieuses sur le projet de création d'un Conseil islamique international pour le Saint Coran et a approuvé la mise en œuvre de la résolution n°117 (12/11), adoptée par la 12^e session de l'Académie islamique internationale du Fiqh, avec la disposition que, parmi ceux qui sont impliqués dans les consultations, il devrait y avoir, en plus des parties énumérées dans la résolution de l'Académie islamique internationale du Fiqh, le Secrétariat général de l'OCI, l'Université d'al-Azhar du Caire et la Ligue du Monde islamique.

Toutes les sessions ultérieures de la CIMAE ont recommandé que des consultations soient faites entre les parties concernées susmentionnées.

LES AFFAIRES CULTURELLES ET SOCIALES DE LA PALESTINE

A. La préservation de l'identité islamique, du patrimoine de l'humanité et des droits religieux dans la ville d'Al-Qods Al-Charif

Tout au long de son histoire, la ville d'Al-Qods Al-Charif a acquis une importance religieuse, culturelle et spirituelle unique en raison de son lien avec les trois religions divines, en particulier avec l'islam et la foi islamique. Cette ville a été soumise à de nombreuses invasions, la dernière et la plus dangereuse étant l'invasion liée à la campagne de colonisation juive qui a débuté dans la seconde moitié du XIX^e siècle et qui se poursuit encore.

Israël a persisté dans ses mesures et pratiques inhumaines et illégitimes visant à judaïser la ville d'Al-Qods Al-Charif et à effacer ses caractéristiques islamiques et arabes. Israël a également poursuivi le blocus de la ville d'Al-Qods Al-Charif, en utilisant des barrières militaires et le mur de ségrégation raciale, dans le but d'isoler la ville de son environnement palestinien. En outre, Israël a continué à confisquer des terres et des biens, de démolir les maisons palestiniennes, d'obstruer le travail des institutions palestiniennes, de retirer la citoyenneté des habitants d'Al-Qods Al-Charif et de les déporter, de profaner les sanctuaires et de confisquer les waqfs (dotations) musulmans et chrétiens. Les autorités d'occupation israéliennes ont également continué d'empêcher les fidèles musulmans et chrétiens de Cisjordanie et de Gaza d'avoir accès aux sanctuaires de la ville d'Al-Qods Al-Charif.

Elle a, également, commencé à construire plusieurs synagogues dans le voisinage de la sainte mosquée d'Al-Aqsa. De nombreux rapports ont révélé que les autorités israéliennes ont fait des fouilles archéologiques sous la sainte mosquée d'Al-Aqsa.

Israël a empêché l'entrée de matériaux de construction pour rénover la mosquée d'Al-Aqsa et la zone prière de Marwani. Plus d'une fois, il a menacé d'envahir la mosquée d'Al-Aqsa pour arrêter les travaux de rénovation. Dans le même temps, le ministère israélien des religions et le ministère israélien des antiquités procédaient à des travaux d'excavation et de creusement de tunnels sous la mosquée d'Al-Aqsa. En plus du danger qu'ils représentent pour la mosquée d'Al-Aqsa, ces travaux d'excavation ont conduit à la destruction de plusieurs reliques islamiques remontant aux périodes Omeyyade et Mamlouki. Pendant ce temps, des groupes extrémistes juifs continuent d'envahir la sainte mosquée d'Al-Aqsa, sous la protection des forces d'occupation israéliennes, de provoquer les fidèles palestiniens et de profaner la sacralité des lieux saints à Jérusalem-Est. Pour leur part, les policiers israéliens ont attaqué les fidèles chrétiens, aux portes de la vieille ville de Jérusalem, alors que les membres du clergé sont agressés brutalement et sans discernement et sont interdits d'accès à l'église du Saint-Sépulcre, durant la messe du samedi. A cet égard, j'ai condamné toutes les violations israéliennes, y compris l'arrestation par Israël de Sheikh Mohammed Hussain, le Grand Mufti de Jérusalem, ainsi que l'escalade de l'agression des colons contre les lieux saints à Al-Qods. Par ailleurs, j'ai discuté de la question des violations israéliennes et des agressions perpétrées contre la mosquée d'Al-Aqsa avec le Secrétaire général des Nations Unies.

Les autorités israéliennes ont rasé au bulldozer une bonne partie du cimetière de Ma'manallah situé dans la ville occupée d'al-Qods et qui contient les restes d'un certain nombre de compagnons du Prophète (que Dieu soit satisfait d'eux), et ce dans le but d'y édifier un soi-disant « musée de la tolérance religieuse ». Je mets en garde la communauté internationale contre les graves violations israéliennes et demande que des pressions soient exercées sur Israël afin de le dissuader de poursuivre la mise en œuvre de ses plans.

Le Secrétariat général de l'OCI, y compris notre bureau de liaison auprès de l'UNESCO et moi-même, avons été activement impliqués depuis le début, dans le processus d'admission de la Palestine en tant que membre à part entière de l'UNESCO. J'ai abordé la question dans mes diverses réunions et pourparlers avec des intervenants, dirigeants et représentants des Etats membres de l'UNESCO, pour qu'ils accordent leur soutien à la candidature de la Palestine. J'ai également assisté à la Conférence générale de l'UNESCO de l'année dernière, au cours de laquelle j'ai adressé une allocution dans laquelle j'ai exhorté les représentants des Etats membres de l'UNESCO à appuyer les résolutions afférentes à la Palestine.

B. Agression israélienne contre les sanctuaires et les sites patrimoniaux islamiques à Al-Khalil (Hébron), Bethléem, Naplouse et dans la Bande de Gaza:

Israël a poursuivi ses tentatives de judaïsation des sanctuaires islamiques, après avoir saisi de nombreuses boutiques, le marché central des légumes et certaines maisons palestiniennes dans la vieille ville d'Al-Khalil (Hébron) et les alentours de la mosquée bénie d'Abraham, une grande partie de ce sanctuaire ayant déjà été coupée pour être transformée en lieu de culte juif suite aux massacres hideux perpétrés par un colon extrémiste juif à l'intérieur de l'enceinte de la mosquée d'Abraham au cours du mois de Ramadan de l'année 1414H (1994). On se souvient que dans ces massacres, des dizaines de fidèles musulmans avaient été tués ou blessés. Israël a également continué à refuser l'accès des fidèles musulmans à la majeure partie de cette mosquée pour y accomplir leurs prières. Israël a récemment annoncé l'inclusion de la sainte mosquée d'Abraham à la liste des sites du patrimoine israélien, ce qui constitue une violation flagrante des lois internationales et des conventions de Genève.

Lors de sa dernière agression sur Gaza, Israël a bombardé et démoli des dizaines de mosquées et d'églises dans les différentes parties de la bande de Gaza. A Bethléem, également, les forces d'occupation israéliennes ont saisi la mosquée Bilal Ibn Rabah et l'ont convertie en synagogue. Après l'avoir entourée de clôture, les forces d'occupation israéliennes ont déclaré cette mosquée, partie intégrante d'Israël et ont également annoncé son ajout à la liste du patrimoine israélien. Au sujet de cette question, j'ai adressé une lettre au Directeur général de l'UNESCO pour lui demander de prendre des mesures tendant à mettre fin à ces violations qui sont considérés comme des actes de piratage du patrimoine islamique. J'ai également demandé au Groupe de l'OCI à l'UNESCO de s'opposer à ces violations dangereuses. C'est ainsi

qu'en octobre 2010, le Groupe de l'OCI a réussi à faire adopter cinq résolutions au Conseil exécutif de l'UNESCO en faveur des droits palestiniens, y compris la propriété de la mosquée d'Abraham et de la mosquée de Bilal Ibn Rabah.

Par le passé, les forces d'occupation israéliennes ont, à plusieurs reprises, pris pour cibles, des sites culturels et religieux dans la ville de Naplouse. Selon un rapport du PNUD sur la situation d'Al-Qods, l'armée d'occupation israélienne a détruit 149 sites culturels et religieux à Naplouse et endommagé près de 2000 autres sites, principalement dans la partie historique de la ville. Parmi ces sites, figurent des mosquées historiques, des tombeaux, des églises, des salles de bains traditionnelles, des savonneries traditionnelles, notamment, la mosquée de Kharaz dont la construction remonte au 12^e siècle, le tombeau de l'imam Mouslim, l'Eglise catholique romaine construite en 1882 et la salle de bains turcs Shifaa construit en 1720.

Inévitablement, les mesures israéliennes et le blocus financier imposé à la bande de Gaza ont entraîné une grave détérioration de la situation économique du peuple palestinien. Le chômage et la pauvreté ont fortement augmenté et les conditions de santé en Cisjordanie et dans la bande de Gaza se sont détériorées, avec une frange importante de la population palestinienne se trouvant actuellement dans l'impossibilité d'avoir accès aux services sanitaires du fait de l'embargo.

De même, les conséquences de la guerre israélienne contre Gaza ont affecté tous les aspects de la vie dans la bande de Gaza. L'accentuation de la pauvreté et le chômage, et les dommages continus subis par les infrastructures, les institutions éducatives et les établissements de santé ainsi que l'environnement, ont causé un préjudice incalculable à la santé de la population palestinienne, en particulier les femmes et les enfants.

C. Jumelage des universités palestiniennes des territoires occupés avec des universités des états membres :

Les résolutions islamiques successives adoptées par les ministres des Affaires étrangères ont souligné la nécessité de renforcer la solidarité islamique avec le peuple et les étudiants palestiniens, notamment à travers le jumelage des universités palestiniennes des territoires occupés avec des universités des États membres et l'octroi de soutien matériel et académique surtout quand on sait que ces universités palestiniennes sont parmi les plus importants piliers de la résistance du peuple palestinien contre l'occupation israélienne et jouent actuellement un rôle important dans la phase de construction et de réhabilitation. C'est dans cette optique que la 3^e session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet avait adopté une résolution portant sur la création de l'Université d'Al-Aqsa dans la ville d'Al-Qods Al-Charif.

Les sessions successives de la Commission islamique pour les affaires économiques, culturelles et sociales ont appelé les Etats membres à mettre en œuvre ces résolutions

et à élaborer un mécanisme approprié qui garantira son application par les institutions concernées des États membres. Cela permettra aux universités des territoires palestiniens de s'acquitter de leurs missions dans le cadre de la reconstruction du pays et de la réhabilitation de la jeunesse palestinienne.

Le Secrétariat général a continué à répondre aux États membres, les invitant à mettre en œuvre la résolution sur le jumelage des universités palestiniennes avec les universités des États membres. La résolution invite ces universités à signer des accords de jumelage avec les universités et instituts se trouvant dans les territoires palestiniens, en particulier à al-Qods al-Charif et à leur fournir une aide matérielle et académique afin de leur permettre de poursuivre leur rôle national et éducatif.

D. Situation de l'enseignement dans les territoires palestiniens occupés, le Golan syrien et les autres territoires arabes occupés :

La politique d'agression menée par les Israéliens a infligé d'énormes dégâts au processus éducatif en Palestine en raison du blocus et des incursions qui ont affecté non seulement les aspects humanitaires et matériels de la vie, mais aussi les états psychologiques des élèves. De nombreux étudiants, enseignants et employés ont été martyrisés. Certains d'entre eux ont été emprisonnés et humiliés alors que d'autres ont souffert de l'occupation du fait des barrages militaires érigés entre les villes et villages palestiniens dans de nombreuses provinces. Tout cela, sans parler de ceux qui ont été blessés par les balles des soldats de l'occupation, ou des difficultés rencontrées par les étudiants palestiniens sur le chemin de l'école, ou de leur exposition à différents types de traumatismes psychologiques, qui ont tous de graves répercussions sur leur avenir et leur éducation.

Les mesures israéliennes, le blocus imposé à la bande de Gaza et les incursions israéliennes ont causé des dommages graves au secteur de l'éducation en Palestine. Les plans pour la construction et le développement des écoles ont été suspendus en raison de l'embargo injuste imposé au peuple palestinien.

Depuis son occupation en 1967, l'éducation dans la ville d'Al-Qods Al-Charif a été soumise à une distorsion continue et le programme d'études en arabe connaît une érosion progressive dans le cadre d'un plan visant à changer le statut civilisationnel de la ville sainte, en supprimant les preuves de l'affiliation spirituelle et en effaçant le registre du patrimoine culturel arabe de cette ville sainte. Les citoyens palestiniens ont également été interdits de rénover leurs écoles et d'en construire de nouvelles. Les mauvaises conditions qui prévalent dans les écoles en raison de la rareté des ressources financières pour la plupart des écoles palestiniennes, ont conduit de nombreux étudiants palestiniens à transférer vers les écoles du gouvernement israélien. C'est ainsi que les écoles relevant de l'autorité israélienne dans la partie Est d'Al-Qods Al-Charif ont attiré environ 40% des étudiants palestiniens en raison de la situation financière saine, des installations et équipements convenables de ces écoles, toute chose qui leur permet de mieux fonctionner que les écoles privées palestiniennes.

La réunion extraordinaire du Comité exécutif, qui s'est tenue au niveau ministériel le 1^{er} novembre 2009, a invité les États membres de l'OCI et de la Conférence générale de l'UNESCO à faire de cette question, une résolution permettant d'arrêter les mesures prises par la puissance occupante dans le but de modifier le caractère culturel de la ville d'Al-Qods Al-Charif et de ses monuments historiques et civilisationnels, y compris les fouilles et les objets volés de la ville sainte. Le Groupe des ambassadeurs de l'OCI à l'UNESCO s'est réuni à plusieurs reprises et a débattu des actions possibles à prendre.

En outre, la réunion extraordinaire du Comité exécutif a décidé de créer un comité technique des États membres pour évaluer les besoins urgents des secteurs vitaux à Al-Qods. C'est ainsi qu'une mission conjointe OCI-BID a été envoyée à al-Qods pour faire une évaluation initiale. Les conclusions de la mission conjointe dans le domaine de l'éducation ont été choquantes. La ville a un besoin urgent d'être dotée d'au moins 20 écoles avec une capacité de 2 000 salles de classe afin de répondre à la demande croissante de ses besoins d'écolage.

Le secrétariat général invite les États membres à apporter d'urgence toutes les formes de soutien financier et académique aux écoles et aux universités se trouvant dans tous les territoires palestiniens, en particulier à Al-Qods Al-Charif, d'accroître le nombre d'étudiants palestiniens inscrits dans leurs universités respectives pour étudier la médecine, la médecine dentaire, l'ingénierie, l'agriculture et le droit, d'augmenter aussi le nombre de bourses d'études et de jumelage avec des universités islamiques, en application des résolutions successives de la Conférence islamique et de renforcer la solidarité islamique avec le peuple de Palestine afin que ses établissements d'enseignement puissent continuer effectivement d'être les principaux piliers de la présence de l'autorité nationale du peuple palestinien sur le sol de sa patrie, la Palestine.

E. La situation éducative dans le Golan syrien occupé

Les autorités d'occupation israéliennes continuent leurs actes de répression et de fermeture des établissements d'enseignement dans le Golan syrien occupé et en particulier, à travers le licenciement des enseignants syriens, l'interdiction des manuels et programmes scolaires syriens, l'interdiction faite aux étudiants syriens de poursuivre leurs études supérieures dans les universités syriennes, la privation des étudiants syriens ayant poursuivi leurs études à l'étranger, de leur droit au retour et l'imposition du hébreu aux étudiants syriens. Toutes ces mesures constituent autant de violations flagrantes de la quatrième Convention de Genève sur la protection des civils en temps de guerre.

Les pratiques israéliennes susmentionnées dans le Golan syrien occupé visent effacer l'identité culturelle arabe et l'imposition de programmes d'éducation israéliens qui incitent à la haine et au fanatisme religieux. Cette situation nous amène à inviter les États membres, les institutions et les organismes internationaux compétents à faire

face à cette politique israélienne qui viole les lois et conventions internationales ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'homme.

39CFM-RAP-CS
Md
TEY